

## **Toutes les célébrations religieuses publiques sont annulées**

La propagation du coronavirus constraint toutes les autorités et institutions publiques de notre pays à une extrême prudence. L'Église veut, elle aussi, endiguer la propagation de ce virus. Les évêques de Belgique ont dès lors décidé de prolonger la suspension de toutes les célébrations religieuses publiques et ce jusqu'au 19 avril inclus. Ces dernières reprendront lorsque les autorités tant civiles qu'ecclésiastiques l'auront autorisé. Les évêques prennent ces mesures conformément aux adaptations possibles pour la célébration du temps pascal, telles que le Pape François les a proposées et données en exemple.

Cette suspension s'applique à toutes les églises et chapelles où se célèbre publiquement le culte, y compris les chapelles ou lieux de prière des monastères, des institutions catholiques ou des lieux de pèlerinage.

Les évêques de Belgique  
23 mars 2020